PLAINE COMMUNE ET SAINT-DENIS
AMÉLIORENT VOTRE CADRE DE VIE



PROPRIÉTAIRES

ON VOUS ACCOMPAGNE !

OPÉRATION PROGRAMMÉE D'AMÉLIORATION DE L'HABITAT (OPAH) DU CENTRE-VILLE

DES AIDES POUR FAIRE DES TRAVAUX DANS VOTRE LOGEMENT OU VOTRE IMMEUBLE

2026 – 2031

BANQUE des TERRITOIRES | Caisse des Dépôts Groupe

Agence nationale de l'habitat Anah

SOREQA Société de requalification des quartiers anciens

Saint-Denis

plaine commune GRAND PARIS

L'OPAH CENTRE-VILLE, QU'EST-CE QUE C'EST ?

L'OPAH, Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat, est un dispositif mis en place par Plaine Commune en partenariat avec l'Agence Nationale de l'Habitat et la Banque des Territoires.

L'équipe de la Soreqa a été choisie pour assurer l'animation de l'OPAH sur une durée de 5 ans. Ce dispositif permet de favoriser la réalisation de travaux grâce à des subventions publiques et à une assistance administrative et technique gratuite.

Ses objectifs :

- **Traiter les situations d'insalubrité et de danger pour les habitants**
- **Favoriser la rénovation thermique des logements**
- **Valoriser la qualité architecturale des immeubles**
- **Améliorer la gestion des copropriétés**

POUR QUI ?

« PROPRIÉTAIRES, (IN)FORMEZ-VOUS POUR TRANSFORMER VOTRE HABITAT ! »

Cette opération concerne les habitations construites il y a plus de 15 ans :

- Pour les syndicats de copropriétaires

- Pour les propriétaires de logements dont le bien est situé dans le périmètre de l'opération



QU'EST-CE QUE L'OPAH PEUT VOUS APPORTER ?

Avec l'OPAH, la Soreqa met en place un accompagnement gratuit pour :

> Définir et réaliser vos projets de travaux (les étapes, conseils techniques, etc)

> Établir un plan de financement et mobiliser les subventions publiques

> Vous informer et vous accompagner sur les volets gestion, financier et juridique de votre copropriété

LES ÉTAPES DE VOTRE PROJET

1. Contacter la Soreqa
2. Visite de votre logement ou immeuble
3. Définition du projet de travaux et du financement
4. Dépôt des demandes de subvention
5. Réalisation des travaux
6. Versement des subventions

ATTENTION : NE JAMAIS COMMENCER LES TRAVAUX AVANT D'AVOIR CONSTITUÉ UN DOSSIER ET AVOIR REÇU L'ACCORD DE LA SOREQA

EXEMPLES DE TRAVAUX FINANCÉS PAR L'OPAH

RÉNOVER VOTRE LOGEMENT
Travaux de plomberie, de gaz, d'électricité

AMÉLIORER LES PERFORMANCES ÉNERGETIQUES DE VOTRE BIEN
Travaux d'isolation

AGIR SUR L'HABITAT INDIGNE
Travaux prescrits par un arrêté d'insalubrité ou un arrêté de mise en sécurité

ADAPTER VOTRE LOGEMENT
Travaux d'aménagement pour rendre le logement accessible aux personnes en perte d'autonomie ou en situation de handicap



RENDEZ-VOUS ET CONTACTS

L'équipe de la SOREQA vous accueille sur rendez-vous :

- les vendredis entre 14h et 17h
- à l'immeuble Saint-Jean, 6 rue de Strasbourg, 93200 Saint-Denis
- 06 62 26 41 07
- opahstdenisctreville@soreqa.fr